

**COMMISSION PERMANENTE DU 1er AVRIL 2021**

**Rapports n° CP 2021-205**

**PRÉVENTION DES VIOLENCES ET DES PHÉNOMÈNES D'AFFRONTEMENT  
ENTRE GROUPES DANS L'ESPACE PUBLIC**

**Texte de l'amendement :**

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« Décide de rétablir le budget régional destiné aux actions de prévention et de médiation, qui a été supprimé en 2016 par l'exécutif régional ».

**Exposé des motifs :**

**SE DONNER VRAIMENT LES MOYENS DE LUTTER CONTRE LES VIOLENCES : RÉTABLIR  
UNE RÉELLE POLITIQUE DE PRÉVENTION-MÉDIATION**

Le présent rapport entend mettre en place une politique régionale destinée à prévenir les phénomènes de violence qui touchent la jeunesse en Ile-de-France, et notamment les affrontements entre bandes qui ont fait l'actualité ces dernières semaines.

Ces phénomènes sont en effet très préoccupants et, au-delà des actions qui incombent à l'État, il est du devoir de notre collectivité de s'engager davantage pour les prévenir et les résorber.

Une telle action passe notamment par un travail social de fond, intégrant entre autres les associations du secteur socio-éducatif auxquelles l'exécutif régional a inopportunément réduit ses aides ces dernières années.

Dans la même logique, cette action doit passer aussi par la reprise d'une politique régionale de prévention-médiation ambitieuse. Cette politique, à l'intersection des actions sociales de prévention et de sécurité, avait montré une réelle efficacité sur le terrain, au plus près des jeunes publics concernés. Elle a, de façon totalement contreproductive, été supprimée en 2016 par l'exécutif régional, au bénéfice d'un "bouclier de sécurité" et de "brigades de sécurité" qui n'ont aucunement montré leur efficacité dans la situation actuelle.

L'exécutif régional, qui entendait faire de la jeunesse sa « grande cause » pour l'année 2021, a pour l'heure fait bien peu pour cette dernière, que ce soit dans les quartiers populaires, dans les lycées ou les universités.

Le rétablissement des politiques de prévention-médiation (soit 2 millions d'euros de crédits de paiement en fonctionnement et 150 000 € de crédits de paiement en investissement), serait un réel engagement régional pour mieux prendre en charge les difficultés auxquelles sont aujourd'hui confrontés les jeunes en Ile-de-France.

Telle est la proposition de cet amendement.

**Céline MALAISÉ**  
Présidente de groupe

